

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL337

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 28, supprimer les mots :

« second alinéa du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.